BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu
CCP MARSEILLE 492724
Périodique inscrit à la commission
paritaire du 3.10.2005 sous le
n°0910S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication :
JL Cinque
Prix au n° 0,76 € -
Abonnement annuel 3,05 €
Imprimerie spéciale SNES

Supp. 1 au NICE-SNES n°217 d'août 2011

S3 aux trésoriers - Nice, le 26 août 2011

TRÉSORERIE SYNDICALISATION

Sommaire

Edito	p 1
La campagne de syndicalisation 2010 - 2011	p 2
Le contenu de cet envoi	p 3
Le travail du trésorier	p 3
Les modes de règlement de la cotisation	p 4
SNES : comment adhérer...	p 5
Liste des syndiqués par Internet	p.6
Bulletins d'adhésion (5 ex)	Encart 1
Liste des syndiqués de l'établissement (au 6 juillet 2011)	Encart 2
Barème de cotisations (affiche A3)	Annexe 1
Liste des entrants et sortants	Annexe 2
Affiche Elections professionnelles	Annexe 3

Comme l'ensemble de la fonction publique, l'Education Nationale paie, une nouvelle fois, un lourd tribut pour satisfaire des choix idéologiques.

D'une part l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice aggrave le contentieux salarial. D'autre part, cette rentrée est encore marquée par des suppressions de postes (4 800 dans le second degré) alors que près de 50 000 élèves supplémentaires sont attendus. Notre académie ne fera pas exception.

Dès lors il est peu probable que la réussite de tous les élèves soit une priorité pour notre ministre. Par contre, ce dernier manifeste beaucoup d'application dans des manœuvres de déréglementation de nos statuts et de nos métiers. Il y en a pour tout le monde : entrée dans le métier très dégradée, entretien professionnel destiné à remplacer la double notation, réforme du lycée qui aggrave la concurrence entre établissements, expérimentation EIST en collège, labellisation et disparition de CIO, dispositif CLAIR... L'occupation du terrain médiatique marquée par une avalanche d'annonces (philosophie en seconde, plan sciences, campagne sur les recrutements ...) relève dès lors d'opérations de diversion et de travestissement de la réalité vécue par les personnels.

Face à ces logiques destructrices, le SNES est une force de proposition et de lutte. À toutes les échelles (établissement, département, académie…) d'intervention, il informe les enseignants, CPE, CO-Psy, AED, etc., les soutient et les conseille face à l'État-employeur et à ses représentants ; il défend leurs droits individuels et collectifs (carrière, mobilité, indépendance…), leurs qualifications, leurs statuts, leurs métiers. Il défend un projet global d'éducation pour lutter contre les inégalités, construire une culture commune exigeante et offrir une formation initiale ambitieuse pour tous les jeunes.

À Nice, le contexte académique rend encore plus impérieuse la nécessité d'une riposte collective forte : faiblesse des taux d'encadrement (les plus mauvais de France métropolitaine), pauvreté de l'offre d'éducation, dysfonctionnements de tous ordres dans la gestion des personnels… Plus que jamais, agir pour ses droits c'est adhérer ou ré-adhérer au SNES, pour renforcer le syndicat majoritaire de nos professions.

LA CAMPAGNE DE SYNDICALISATION 2010 - 2011

Bilan général :

Année scolaire	Adhérents Juillet An-1	Adhérents rentrée	Différence (reçu mutation)	Adhérents fin d'année	Différence (objectif-syndiqués)	% sur rentrée
2006/2007	2394	2404	10	2411	7	100,3 %
2007/2008	2411	2493	82	2481	-12	99,5 %
2008/2009	2481	2519	38	2409	-110	95,6 %
2009/2010	2409	2473	64	2357	-116	95,3 %
2010/2011	2357	2397	40	2333	-64	97,3 %

La baisse constatée depuis l'année 2008-2009 s'est poursuivie à un rythme plus faible. Le nombre de syndiqués a diminué de 2,7 % par rapport à l'objectif de rentrée du 1er septembre 2010. La baisse au niveau national atteint 0,3 %.
Parmi les 2397 adhérents du potentiel de la rentrée, 1895 ont renouvelé leur adhésion en 2010-2011 soit un taux de renouvellement de 79% (légèrement inférieur au taux national de 80 %).

❶ LES INDICATEURS DEPARTEMENTAUX :

	Adhérents						N.A.J juillet 2010	NAJ juillet 2011
	Année dernière	1er Septembre 2010	2010 / 2011	Ecart rentrée	Ecart année dernière	% sur rentrée 2010		
AM	1296	1282	1266	-16	-30	98,6 %	286	254
VAR	1061	1115	1067	-48	+6	95,7 %	260	235
TOTAL	2357	2397	2333	-64	-24	97,3 %	546	489

L'écart entre les deux départements s'est stabilisé. Le nombre collègues non à jour reste important dans les deux départements, il représente 20,4 % du potentiel de rentrée 2010. Notre académie se singularise toujours par ce taux, plus élevé que le taux national (19 %).

❷ STRUCTURE DES AJ:

	AJ FID		AJ NA + NAA	
	Nombre	%	Nombre	%
2009 / 2010	1917	81,3 %	440	18,7 %
2010 / 2011	1895	81,20%	438	18,8 %
Ecart	-22	-1,1%	-2	-0,4 %

Le nombre d'adhérents fidèles évolue peu. Le nombre de nouvelles adhésions ne permet pas de compenser le faible taux de renouvellement. Sa baisse est la même qu'au niveau national.
Les retraités représentent 12,9 % des syndiqués, proportion en léger progrès (+ 0,5 %).
Enfin, environ 23 % des adhérents ont choisi le prélèvement automatique reconductible (AJFUT).

LE CONTENU DE CET ENVOI

Des **bulletins** d'adhésion, une **affichette** « Barème des cotisations 2011 - 2012 », un mode d'emploi pour consulter par Internet, sur le site national, la liste des syndiqués. Vous trouverez également dans cet envoi la **liste des entrants et sortants** de votre établissement. Elle a été établie après la commission de rattachement des TZR qui s'est tenue début juillet. Il est possible que vous trouviez sur cette liste des personnels ne faisant plus partie de votre établissement (départ à la retraite, mutation, …) ; n'hésitez pas à nous faire part des éventuelles modifications à apporter.

Pour rappel : nomenclature de la situation des syndiqués

A.A : Ancien Adhérent (non à jour en 2010 - 2011 mais à jour avant).
N.A.J. : Non A Jour (adhérent de l'année dernière).
A.J. : Adhérent ayant déjà payé la cotisation 2011 - 2012 parmi lesquels on distingue :
A.J.FID : Adhérent à jour régulièrement les années précédentes
A.J.NA : Adhérent à jour « nouvel adhérent »
A.J.NAA : adhérent à jour "nouvel ancien adhérent" (adhérent ayant payé la cotisation 2011 - 2012, pas celle de l'année 2010 - 2011 mais adhérent avant cette année)
A.J.FUT : adhérent à jour ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles
PRA : Prospect autorisant (a envoyé une fiche l'année dernière ou cette année sans adhésion).
PRN : Prospect non autorisant (a envoyé une fiche syndicale il y a plus d'un an et n'a pas adhéré).

LE TRAVAIL DU TRESORIER

❶ Dès la rentrée :

- Afficher le barème des cotisations, le compléter en y notant le nom du Trésorier de S1.
- Contacter les anciens adhérents : leur demander de compléter la fiche de ré adhésion qu'ils ont reçue à domicile, de signer la partie « à compléter obligatoirement » et de corriger si nécessaire les renseignements inexacts.
- Proposer l'adhésion à tous les personnels : professeurs titulaires, stagiaires et auxiliaires nouvellement nommés, anciens de l'établissement qui n'ont pas cotisé l'an dernier, personnels d'éducation et de surveillance, conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO.
- Renvoyer rapidement les cotisations (même avec un seul adhérent) et nous communiquer le nom du Secrétaire de S1 et celui du Trésorier.
- Signaler les adhérents ayant quitté l'établissement (retraités, TZR affectés ailleurs).

❷ Les consignes permanentes :

- ENVOYER IMMEDIATEMENT LES BULLETINS DES NOUVEAUX ADHERENTS pour qu'ils puissent recevoir la presse et leur carte d'adhérent le plus rapidement possible.
- Ne pas attendre d'avoir plusieurs adhésions pour faire un premier envoi.
- A propos des collègues ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles : ces collègues reçoivent à leur domicile un état prévisionnel des prélèvements à venir. Il n'est nécessaire de retourner cette fiche qu'en cas de modification (échelon, adresse, coordonnées bancaires …).
- Enfin, ne pas oublier que, traditionnellement, la période de septembre à décembre regroupe la plupart des adhésions. Les opérations de gestion des deuxième et troisième trimestres (promotions, mutations …) ne permettent pas de changer significativement la tendance de début d'année. D'autre part, le taux de renouvellement d'adhésion est meilleur lorsqu'elle a été réalisée tôt dans l'année précédente. Le rôle du trésorier est donc crucial en début d'année pour animer la campagne de syndicalisation.

Deux dates importantes pour les prochains envois :

- avant les vacances de Noël pour les réductions d'impôts 2011,
- avant les vacances de février pour les prélèvements en 5 fois.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait qu'une adhésion qui nous parvient incomplète (sans bulletin d'adhésion, sans bulletin de mise à jour) ne pourra être enregistrée.

❸ Les envois au S3 :

Ill faut veiller avant tout :

- pour les paiements par chèques : à les envoyer **SIGNÉS** au S3 avec les bulletins d'adhésion.
- **Nouveau pour les paiements par prélèvements : joindre le mandat SEPA rempli, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.** Ce mandat est issu d'un projet européen qui vise à harmoniser les procédures de paiement en Europe. A terme les prélèvements actuels disparaitront. Pour information, depuis cette année, nos traitements sont virés selon cette norme.

Ce mandat doit contenir deux nouveaux identifiants mentionnés sur les RIB :
- l'IBAN (Identifiant International du Compte Bancaire) qui est composé de l'actuel numéro de compte précédé par le code du pays (4 caractères commençant FR pour la France),
- le BIC (Code d'Identification de la Banque) composé généralement de 11 caractères.

Ce mandat est récurrent (par opposition à un usage unique) pour permettre plusieurs prélèvements dans l'année. Cela ne veut pas dire qu'il est automatiquement reconductible, il faut toujours pour cela le demander expressément sur le bulletin.
N.B. Il faut remplir le mandat en commençant dans les premières cases de gauche de chaque ligne.

LES MODES DE REGLEMENT DE LA COTISATION

Le SNES propose, comme l'année dernière, trois modes de paiement de la cotisation :

❶ Paiement par **chèque** (à l'ordre du SNES)
❷ Paiement par **prélèvements automatiques non reconductibles** (Valable seulement pour l'année scolaire en cours).
❸ Paiement par **prélèvements automatiques reconductibles** (Les prélèvements seront reconduits les années suivantes aux mêmes dates). (L'adhérent sera informé en début d'année du montant de chaque prélèvement et pourra à tout moment suspendre son adhésion ou en modifier le mode de règlement).

Quelques remarques habituelles :

- Il est possible de demander entre 1 et 5 prélèvements (ceux-ci interviennent vers le 5 du mois).
- Les prélèvements en 5 fois maximum ne seront possibles que jusqu'aux vacances de février.
- Il sera possible d'avoir 3 prélèvements entre les vacances de février et début avril.
- Jusqu'à fin avril on pourra faire 2 prélèvements
- Il est toujours possible de faire 2, 3, 4 ou 5 chèques pour payer sa cotisation, à condition que ces chèques soient tous faits en même temps et que l'encaissement du dernier chèque puisse se faire au plus tard le 1er juillet 2011. Ces chèques seront encaissés le en début de chaque mois.
- Chaque adhérent recevra sa carte accompagnée de l'attestation de cotisation (à joindre à la déclaration de revenus).

Cet envoi est assuré par le S4 et nécessite généralement 3 semaines après l'enregistrement de la cotisation.
En cas de perte, la trésorerie du S3 fournira sur simple demande une copie de cette attestation.

La déduction fiscale :

Il faut rappeler aux collègues que la cotisation syndicale, dans des conditions prévues par la loi (66,6 % de son montant), est déductible, non pas du montant des revenus, mais du montant de l'impôt, à condition de produire une attestation de paiement de la cotisation syndicale (si le collègue n'a pas opté pour les frais réels).
La cotisation ne coûte en fait qu'un tiers du montant indiqué.
Les attestations sont fournies par le S4 lors de l'envoi de la carte d'adhésion qui parviendra au domicile du syndiqué. Cette attestation est à conserver et à joindre courant 2012 à la déclaration des revenus de 2011.

Bien cordialement,

Le secrétaire général : R. Ghis, le trésorier académique : G. Depresle, le trésorier académique adjoint : S. Muller

SECTION D'ETABLISSEMENT :

COLLEGUE A CONTACTER :

Comment adhérer, comment ré adhérer ?

Anciens adhérents

Vous avez reçu à votre domicile un bulletin de mise à jour. Datez-le et signez-le après avoir éventuellement rectifié ou complété les renseignements pré-imprimés (état civil, téléphone, catégorie, échelon, affectation). Remettez-le au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.
Si le mode de paiement est le même que l'an dernier, vous n'avez rien d'autre à faire.
Si vous avez changé de banque ou de numéro de compte (pour les prélèvements automatiques), vous devez remplir une nouvelle demande.
Si vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique, vous devez remplir un mandat SEPA et fournir un relevé d'identité bancaire.

Vous avez décidé d'adhérer au SNES. Que faire ?

Remplissez le bulletin d'adhésion ci-joint, le barème de cotisation se trouve au verso.
Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation de deux façons :

- paiement en une fois par chèque à joindre à votre bulletin,
- paiement en cinq fois par prélèvements automatiques (reconductibles ou non) : remplir et signer aussi le bas du bulletin (mandat SEPA) et joindre un relevé d'identité bancaire.

Remettez le tout au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de joindre à votre déclaration de revenus 2011 (si la cotisation est réglée avant le 31 décembre de cette année) l'attestation qui vous permet de déduire directement deux tiers du montant de cette cotisation du montant de vos impôts.

Merci.